

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie, MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy, **REMPP** Jacques, **STEPHAN** Daniel, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : Mmes **RUCH** Véronique, MM. **NEY** Aymeric, **SCHULER** Albert, **WALTHER** Jean-Claude.

Mme **RUCH** Véronique a donné procuration à M. **REMPP** Jacques.

M. **SCHULER** Albert a donné procuration à M. **REMPP** Jacques.

\*\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) Mme EBERT Dominique comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

M. STEPHAN Daniel fait observer que le devis pour l'achat du VPI n'avait pas été validé, seul le plan de financement a été arrêté ainsi que la demande de subvention. Le compte rendu sera modifié en ce sens. Aucune autre observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 16 février 2021 est adopté à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix).

\*\*\*\*\*

3. Approbation du compte administratif de la Commune exercice 2020.

Sous la Présidence de Monsieur REMPP Jacques, conseiller le plus ancien des membres présents, (le Maire ayant quitté la salle) le Conseil Municipal, après avoir entendu, discuté les explications de Monsieur STEPHAN Daniel, adjoint responsable des finances, a approuvé à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix), le compte administratif de la Commune, exercice 2020 qui clôt en :

**I. DEPENSES DE L'EXERCICE :**

1. Dépenses de fonctionnement	411 777.52 €
2. Dépenses d'investissement	<u>193 252.27 €</u>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>605 029.79 €</b>

**II. RECETTES DE L'EXERCICE :**

1. Recettes de fonctionnement	505 921.39 €
2. Recettes d'investissement	<u>315 763.24 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>821 684.63 €</b>

Il en résulte un excédent global de clôture de :

1. Excédent de fonctionnement	94 143.87 €
2. Excédent d'investissement	182 429.59 €
3. Solde d'investissement N-1	<u>- 59 918.62 €</u>
<b>EXCEDENT TOTAL</b>	<b>216 654.84 €</b>

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 13 avril 2021

\*\*\*\*\*

4. Approbation du compte de gestion du trésorier exercice 2020.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur WALTER Dany,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif de la Commune ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

5. Affectation de résultat de l'exercice 2020.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le : 13 avril 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente  
un excédent de fonctionnement de : **94 143.87 €**  
un excédent d'investissement de : **122 510.97 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserve (R 1068) en investissement	94 143.87 €
Report en fonctionnement (R 002)	0.00 €

\*\*\*\*\*

6. Vote des taux d'imposition pour 2021.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 13 avril 2021

Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 13,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60,74 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les Communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (soit 13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la Commune est de 26,18 % (soit le taux communal de 2020 : 13,01 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Prend acte du nouveau taux de référence de TFPB
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,18 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,74 %

\*\*\*\*\*

7. Transparence sur les indemnités des élus

Conformément à la nouvelle réglementation relative à la transparence sur les indemnités des élus, l'état annuel des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal (articles 93 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et à la proximité) a été présenté à l'assemblée délibérante.

\*\*\*\*\*

8. Programme des travaux d'investissement de l'année 2021.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le : 13 avril 2021

Avant le vote du budget primitif, le Maire communique au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissement de l'année 2021 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le programme des travaux d'investissement détaillé ci-après :
- 047 - Réseaux secs – passage de l'éclairage public en LED 100 000 €
- 052 – Ecole – Achat d'un tableau numérique 8 000 €
- 068 – Maison forestière – remplacement du chauffage 30 000 €
- 081 – Ancienne laiterie – divers travaux (toiture) 19 000 €
- 084 – Eglise – peinture intérieure et électricité 65 000 €
- 091 – Logements école – balcon et gouttières 3 200 €
- 092 – Travaux de voirie – trottoirs route de Lobsann et rue de Nantiat 25 000 €
- 093 – Cimetière – columbarium 8 000 €
- 096 – Forêt – chemin Lerchenberg 3 000 €
- 100 – Cabinet médical – rénovation 7 800 €
- 102 – Archives – divers travaux 30 000 €
- Montant total 299 000 €

\*\*\*\*\*

9. Vote du budget primitif de la Commune exercice 2021.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le : 13 avril 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget primitif communal exercice 2021 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le budget primitif communal de l'exercice 2021 comme suit :

I. DEPENSES :

1. Dépenses de fonctionnement	544 500.00 €
2. Dépenses d'investissement	<u>364 000.00 €</u>
Dépenses totales	908 500.00 €

II. RECETTES :

1. Recettes de fonctionnement	544 500.00 €
2. Recettes d'investissement	<u>364 000.00 €</u>
Recettes totales	908 500.00 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

10. Choix de l'entreprise pour la fourniture et pose d'un nouveau columbarium.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le : 13 avril 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que le columbarium mis en place dans le cimetière communal en 2011 est pratiquement complet et qu'il est nécessaire d'offrir des places supplémentaires pour recueillir des urnes funéraires.

A cet effet, il présente les devis des entreprises :

- CIMTEA – columbarium de 12 cases au prix de 6 960 € TTC
- GRANIMOND – columbarium de 12 cases au prix de 10 304,40 € TTC
- MISSEMER – columbarium de 15 cases au prix de 12 525 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise CIMTEA pour la fourniture et la pose d'un columbarium Emeraude de 12 cases au prix de 5 800 € HT soit 6 960 € TTC.
- Les crédits nécessaires ont été votés au budget primitif exercice 2021 – article 21316 – programme 093.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

11. Déclarations d'Intention d'Aliéner – information du conseil

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme concernant les terrains et bâtiments situés sur le ban communal, le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- le 5 août 2020 : immeuble – 3 rue du Général de Gaulle, propriété de Mme MAURER Rose-Marie, à M. OBERLE de HOERDT AU PRIX DE 307 000 €

- le 15 septembre 2020 : immeuble –5, route de Lobsann, propriété des héritiers WALTER, à M. BALZI et Mme BIRGEL de VAL DE MODER au prix de 147 500 €
- le 10 novembre 2020 : 6 parkings au 1C/D rue Achille Lebel, propriété de Immeuble conseil, à Syndic des copropriétaires au prix de 2 500 €
- le 27 novembre 2020 : immeuble – 4 rue de la Montée, propriété de M. STIEF Frédéric, à M. BERLOCHER de VAL DE MODER au prix de 85 000 €
- le 10 décembre 2020 : immeuble – 5, rue des Charpentiers, propriété de Mme SPOHR Frieda, à M. NICOLAS de MITTELHAUSBERGEN au prix de 170 000 €
- le 29 janvier 2021 : immeuble –5, route de Lobsann, propriété des héritiers WALTER, à M. MATTEL de PREUSCHDORF au prix de 143 000 €
- le 16 mars 2021 : terrain à bâtir – 2, rue Achille Lebel, propriété de Mme EBY Anne-Marie, à M. KELLER et Mme KRAISE de MEMMELSHOFFEN au prix de 75 000 €
- le 16 mars 2021 : immeuble – 2, rue Achille Lebel, propriété de Mme EBY Anne-Marie, à M. FINANCE ET Mme SUTTER de DRUSENHEIM au prix de 210 000 €
- le 31 mars 2011 : terrain – section 4 parcelle 133, propriété des héritiers SZESNY, à M. et Mme HAESSIG de LAMPERTSLOCH au prix de 4 150 €

\*\*\*\*\*

12. Points divers –  
information du  
conseil

Le Maire présente au conseil municipal les deux arrêtés municipaux qu’il projette d’instaurer :

- INTERDISANT LES DEJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
- PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L’assemblée émet un avis favorable tout en demandant le remplacement de l’expression « déjections canines » par « déjection d’animaux » pour également réglementer les déjections des chevaux.

Presbytère protestant :

Le Maire informe l’assemblée que le choix du futur logement du pasteur s’est porté sur l’ancienne mairie de Mitschdorf (à l’étage). Le Maire de Goersdorf va consulter différentes entreprises afin de pouvoir donner un estimatif de coût lors d’une prochaine réunion. Le pasteur REMPP va se renseigner sur des modèles de convention déjà existantes.

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS